

matière aiderait les pays à moderniser leurs frontières pour accélérer les mouvements transnationaux de marchandises, tout en respectant scrupuleusement les objectifs non commerciaux tels que ceux liés à la sécurité. En même temps, ces nouvelles règles ont aussi le potentiel de réduire les coûts associés au commerce, en facilitant l'accès à l'information sur les règlements et procédures douanières des différents pays et en réduisant les lourdeurs administratives à la frontière. L'avancement de ces questions serait particulièrement bénéfique aux petites et moyennes entreprises pour lesquelles ces coûts sont parfois de réels fardeaux.

L'importance que l'OMC a décidé d'accorder à la facilitation des échanges a incité ses membres à donner une plus large place à cette notion dans leurs programmes respectifs. Une grande variété d'institutions financières internationales, de donateurs, d'organismes des Nations Unies, ainsi que l'Organisation mondiale des douanes et des organisations non gouvernementales démontrent un intérêt renouvelé pour les programmes de facilitation des échanges et la mise en place de solutions concrètes.

Le Canada soutient activement les initiatives touchant la prestation d'aide technique et le renforcement des capacités, qui aident les pays en développement à se conformer aux normes plus strictes en matière de gestion des activités frontalières.

Le gouvernement du Canada est persuadé que les nombreux bénéfices que les États retireront de la facilitation des échanges, bénéfices largement reconnus au sein de l'OMC mais aussi en dehors de l'Organisation, donneront lieu à la volonté politique nécessaire pour lancer des négociations dans ce domaine. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'une issue positive à ces négociations.

Améliorer l'accès aux marchés des services

NÉGOCIATIONS SUR L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

Le secteur des services oriente la transformation du Canada en une économie fondée sur le savoir. Important exportateur de services, le Canada s'appuie sur des règles multilatérales exécutoires en matière de commerce des services. Grâce à ces règles, les exportateurs de services canadiens jouissent d'un traitement juste et équitable

sur les marchés étrangers. Les négociations en cours sur les services au sein de l'OMC sont donc importantes pour notre pays et permettent d'envisager l'ouverture de nouveaux marchés à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au savoir-faire canadiens.

Le Canada s'efforce d'obtenir l'adoption de règles multilatérales exécutoires propres à élargir l'accès aux marchés étrangers pour les fournisseurs canadiens de services. En collaboration avec d'autres membres de l'OMC, le Canada s'efforce d'accroître la transparence de la réglementation. Parmi les questions à examiner au cours des négociations, citons les secteurs et les marchés qui présentent un intérêt pour les exportateurs canadiens, les obstacles actuels ou éventuels à la vente de services canadiens sur des marchés ou à des clients étrangers, l'élargissement de l'accès aux pays de destination les plus importants pour les services canadiens et la possibilité, pour les consommateurs canadiens, d'avoir accès à des services de qualité à des prix compétitifs.

Le cycle de négociations en cours a débuté en janvier 2000, conformément aux prescriptions de l'AGCS, instauré dans le cadre des accords sur l'OMC de 1995. Lors de la Conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001, les membres de l'OMC ont fixé deux échéances clés pour ces négociations : la première est le 30 juin 2002 et concerne la présentation des demandes initiales de chaque pays énonçant les domaines d'intérêt sur lesquels porteront leurs engagements d'accès aux marchés; la deuxième a été fixée au 31 mars 2003, date à laquelle devait être remise la présentation de l'offre de chaque pays pour l'ouverture de secteurs précis. Le 1^{er} août 2004, il a été convenu que des offres révisées seraient présentées d'ici mai 2005.

Le Canada a présenté ses demandes initiales aux autres membres de l'OMC dans le délai convenu. La description des demandes initiales en matière d'ouverture de marchés qui ont été soumises par le Canada à d'autres pays ainsi que la version intégrale de l'offre conditionnelle initiale peuvent être consultées à (www.international.gc.ca/tina-nacl/service-fr.asp). Les demandes présentées par le Canada portaient sur l'accroissement de l'accès aux marchés dans 12 secteurs d'importance qui présentent un intérêt économique considérable pour les prestataires de services canadiens, notamment dans les domaines des services professionnels, commerciaux et financiers, les télécommunications et l'informatique, ainsi que les services environnementaux.